

D 2024 11 04 053

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 11 Avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents :** S. MANFRINI, M. GALLET, O. GUICHARD, C. BIOLAY, M. GIRIAT, W. DELAVENNE, J-O. RABOT, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, D. GANNE, G. MASRARI, J-M. PALINIEWICZ, J. DIZERENS, M. GRENIER, A. BOUSSER, J. DAZIN, M. LAPTEVA,

**Absents excusés :** Y. DUMAS, M-C. ROCH, Michèle GALLET, H. GRANGE, L. JACQUEMET, M. CHALENDAR, P. GUINOT

**Absents :** V. KRYK, C. TOWNSEND, A. NEUSSER,

**Procurations:** Y. DUMAS à M. GIRIAT, M-C. ROCH à S. MANFRINI, Michèle GALLET à M. GALLET, H. GRANGE à G. MASRARI, L. JACQUEMET à C. BIOLAY, P. GUINOT à J. DIZERENS, M. CHALENDAR à R. OTZENBERGER,

**Assistaient :** I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELTEIN, directrice des services techniques, J. BRUNET, assistante du Maire

## 12. Marchés publics – Extension et maintenance du dispositif de vidéoprotection

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité, de prévention de la délinquance et de l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens, la commune d'Ornex souhaite étendre son dispositif de vidéoprotection existant sur des nouvelles zones de son territoire. Cela concerne certaines zones stratégiques de la voie publique, identifiées par la collectivité et les forces de l'ordre.

Le présent marché a pour objet l'extension par le déploiement de 18 nouvelles caméras et la maintenance de l'ensemble du dispositif de vidéoprotection sur la commune d'Ornex.

Par délibération du 20 novembre 2023, le bureau d'étude LB CONSEIL est en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre de ce projet.

L'accord-cadre à bons de commande est passé sans minimum et avec un montant maximum de 290 000,00 € HT sur la durée du marché qui est de 3 ans.

Une consultation a été lancée sur la plateforme des acheteurs publics de l'Ain, la publication a été faite au BOAMP et la date limite de réception des offres était fixée au 4 mars 2024.

Deux sociétés ont répondu dans les délais impartis : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES et SERFIM TIC.

Après audition des deux candidats, l'analyse des offres négociées est la suivante selon les quantités estimées :

ENTREPRISE	Montant Equipement HT en €	Montant maintenance HT en € sur 3 ans	Montant Projet HT en €	Note Prix / 40
EIFFAGE	221 117,87 €	32 393,13 €	253 511,00 €	35,20
SERFIM TIC	193 548,88 €	29 524,11 €	223 072,99 €	40,00

ENTREPRISE	Note Valeur technique / 60	Note totale	Classement final
EIFFAGE	38,75	73,95	2
SERFIM TIC	46,25	86,25	1

Vu l'avis de la commission MAPA du 4 avril 2024 qui s'est prononcée favorablement pour l'attribution de ce marché,

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'accord cadre à bons de commande pour l'extension et la maintenance du dispositif de vidéoprotection avec l'entreprise SERFIM TIC.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2024.

Fait à Ornex, le 12 avril 2024

La secrétaire de séance,  
C. BIOLAY

Le Maire,  
O. GUICHARD

Certifié exécutoire le : 16 avril 2024  
Affiché le : 16 avril 2024

Willy DELAVENNE  
2ème adjoint

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.